



Droit apres divorce et plainte pour faux et usage de faux

Par **jjlebo**, le **24/07/2009** à **13:07**

Bonjour, rn rn se souhaite divorcer et obtenir la garde principale de mes enfants : rn apres un precedent probleme d infidelite (mais mutuel) dont nous en sommes ressortis plus fort il y a 8 ans. rn je viens d'apprendre que ma femme a contracté depuis 8 ans divers credit pour un total de 225 000 € interet compris sans m' en informer. Nous sommes obligés de vendre la maison et je souhaite porter plainte pour usage de faux en signature car elle m'a inscrit en deuxieme emprunteur !!. et son avocat (de son travail qui monte le dossier gratuitement) a bien notifie sur un courrier RAR a toutes les société de credit qu' elle assume seule les remboursement avec sa part de notre maison rn rn ma question quelle droit aurai -je face a un juge pour mon divorce ? sera t il influencé par ce qu' est capable de faire la maman .